

Homologué par le conseil d'état
en séance du 6 juillet 1994

Port de sceau: Fr. 60

L'atteste:

Le chancelier d'état:

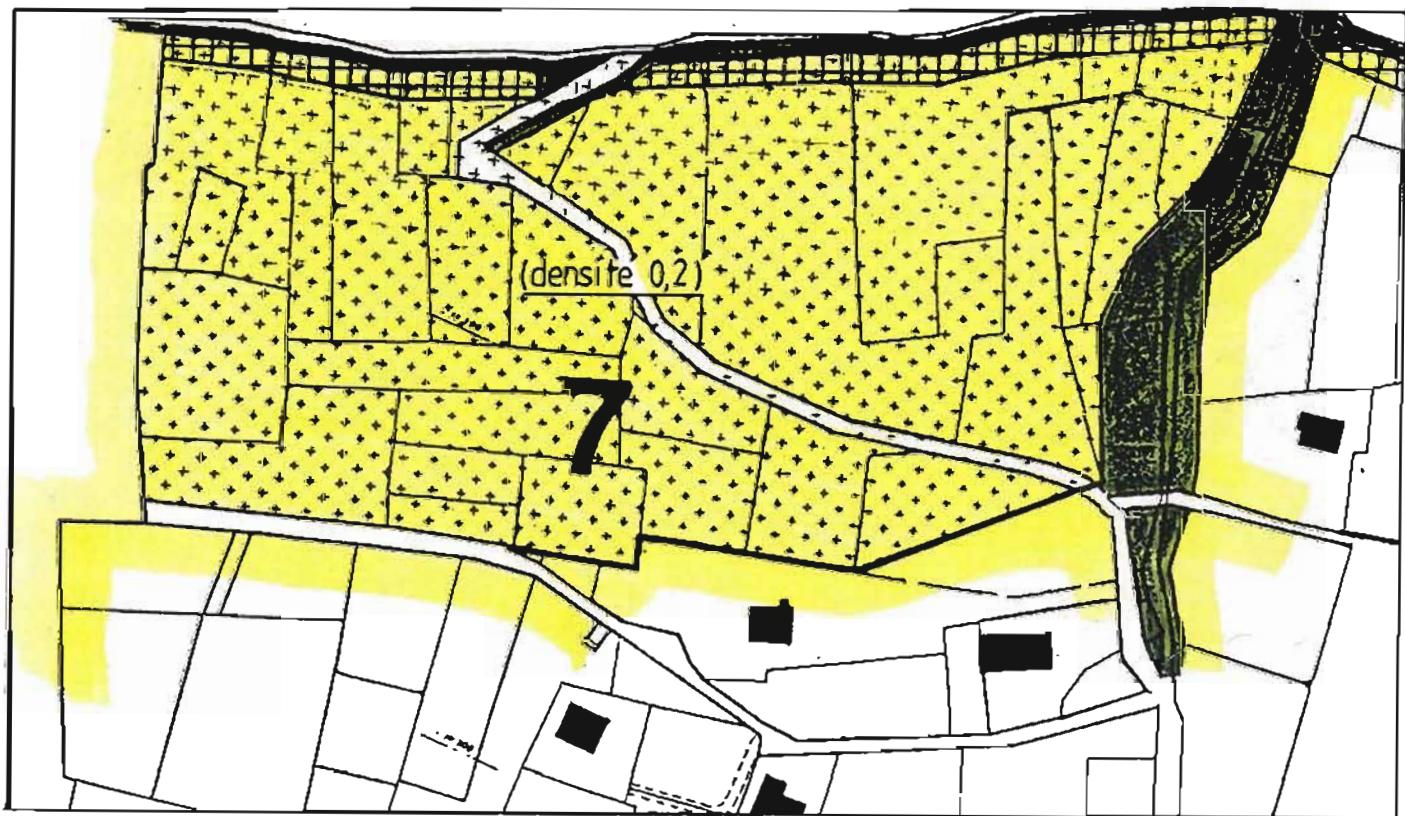
COMMUNE DE CHERMIGNON

PLAN DE ZONES 1992



Proposition du conseil communal (cf. détermination du 7-2-1994).

1. LOCALISATION DU PERIMETRE Secteur NAN - TZANSINDROUT



➤ Coordonnées : 603/150 - 125/800; nord-ouest du village de Chermignon-Bas

2. STATUT LEGAL

➤ Zones d'habitations familiales 1 B, de l'ordre dispersé, densité 0,2, régie par l'avenant au RIC (zone à aménager n° 7).

densité 0,30 DCE 23.09.2008